



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3.1 d) du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

**PROJET DE PRIORITÉS STRATÉGIQUES –
VERSION DU PRÉSIDENT**

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 8
II. AMENDEMENTS FORMULÉS PAR LES AMIS DU PRÉSIDENT	9 - 11
III. CONCLUSIONS DU GROUPE DES AMIS DU PRÉSIDENT	12 - 13

Annexe 1: Texte de synthèse du Président – Propositions visant à établir la version finale des Priorités stratégiques en vue de leur adoption par la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques

Annexe 2: Composition du Groupe des Amis du Président

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

PROJET DE *PRIORITÉS STRATÉGIQUES* – VERSION DU PRÉSIDENT

I. INTRODUCTION

1. Le processus global d'élaboration du projet de rapport sur les *Priorités stratégiques* est présenté à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le document intitulé *Projet de priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹. Le processus comprenait notamment un examen approfondi du projet de *Priorités stratégiques* par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa quatrième session, tenue en décembre 2006.
2. Le Groupe de travail a formulé un grand nombre de propositions, soumises à la Commission pour examen, sur la teneur et la structure des *Priorités stratégiques*. Les révisions proposées par le Groupe de travail sont mises à disposition de la Commission dans le document intitulé *Projet de priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*².
3. Afin de faire progresser l'élaboration du projet de *Priorités stratégiques* en vue de la onzième session ordinaire de la Commission, le Groupe de travail a approuvé la proposition de son Président, M. Harvey D. Blackburn (États-Unis d'Amérique), visant à établir un groupe des *Amis du Président* équilibré du point de vue des régions. Le Gouvernement suisse s'est généreusement proposé d'accueillir une réunion des *Amis du Président* avant la session de la Commission.
4. M. Blackburn a accepté de présider le Groupe et a noté qu'il comptait rédiger un Rapport du Président, dans lequel figureraient des propositions sur la façon de structurer les *Priorités stratégiques*, des propositions relatives au texte permettant d'obtenir un accord sur les questions restant à régler, ainsi que les modalités permettant d'éviter les doubles emplois, sur la base des observations formulées par le Groupe de travail. La réunion des *Amis du Président* s'est tenue à Fribourg (Suisse) du 26 au 28 mars 2007. La liste des membres du Groupe est jointe au présent rapport, à l'*Annexe 2*.
5. Le présent document fait état des résultats de la réunion des *Amis du Président*. Les révisions proposées par les *Amis du Président* concernant les *Priorités stratégiques* y sont résumées. L'*Annexe 1* présente le texte de synthèse résultant des travaux des *Amis du Président*.
6. Des progrès considérables ont été réalisés pendant la réunion des *Amis du Président* en ce qui concerne l'intégration des observations du Groupe de travail relatives au projet de *Priorités stratégiques*. Le texte de synthèse contient encore des passages entre crochets (en particulier dans les sections introductives), mais les *Amis du Président* se sont mis d'accord sur une reformulation des *Priorités stratégiques*, des justifications et des actions. Les *Amis du Président* ont également défini des moyens de restructurer et de réorganiser des éléments du texte, afin d'éviter les doubles emplois.

¹ CGRFA-11/07/6.

² CGRFA-11/07/6.

7. Le texte de synthèse présenté à l'*Annexe 1* contient des renvois au texte du Groupe de travail présenté dans le document intitulé *Projet de priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*³, afin d'aider la Commission à comprendre comment les *Amis du Président* ont traité les propositions spécifiques formulées par le Groupe de travail concernant la reformulation du texte et la restructuration du document.

8. Le Groupe de travail a recommandé que la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques élabore un *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, qui inclurait les *Priorités stratégiques*. À la demande des *Amis du Président*, le Secrétariat a établi la synthèse du texte à l'*Annexe 1* en conséquence.

II. AMENDEMENTS FORMULÉS PAR LES AMIS DU PRÉSIDENT

9. Le texte de synthèse tient compte des propositions formulées par le Groupe de travail. Un accord a été obtenu sur la majeure partie du texte qui avait été placé entre crochets par le Groupe de travail. Le nombre de priorités stratégiques a été réduit et les actions proposées ont été classées par ordre logique. Les amendements aux *Priorités stratégiques* formulées pendant la réunion des *Amis du Président* sont présentés ci-après dans leurs grandes lignes.

10. **Priorités stratégiques - Section I:** Faute de temps, les *Amis du Président* n'ont pas examiné en profondeur le titre actuel et l'introduction. Cependant, comme indiqué plus haut, les *Amis du Président* ont demandé au Secrétariat d'étudier comment il serait possible de modifier le document actuel de façon à ce que les *Priorités stratégiques* deviennent un élément fondamental du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. À cet effet, les modifications suivantes sont proposées dans le texte de synthèse:

- **Titre:** il est proposé de le remplacer par: *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.
- **Introduction:** elle contient plusieurs propositions visant à transformer les *Priorités stratégiques* en *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.
- **Objectifs et stratégies:** il est proposé qu'il s'agisse des objectifs et stratégies du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et non ceux des *Priorités stratégiques*.
- **Structure et organisation:** il est proposé qu'il s'agisse de la partie Structure et organisation du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, et non des *Priorités stratégiques*.
- **Élevage:** une note de bas de page a été ajoutée dans l'introduction, afin de préciser que le terme « élevage » inclut les espèces aviaires et les mammifères.

11. **Priorités stratégiques - Section II: Domaines prioritaires:** Un grand nombre de modifications ont été proposées, puis reprises dans le texte de synthèse. La refonte des *Priorités stratégiques* était fondée sur les recommandations formulées par le Groupe de travail en décembre 2006. Les propositions détaillées formulées par les *Amis du Président*, qui tiennent compte et s'inspirent des propositions du Groupe de travail, sont présentées dans leurs grandes lignes ci-après. Les modifications suivantes ont été apportées à la Section II:

- Les *Amis du Président* ont supprimé la distinction qui était faite entre les *Priorités stratégiques* devant être mises en œuvre à l'échelle nationale et internationale et ce, dans

³ CGRFA-11/07/6.

tous les domaines prioritaires. Dans le texte de synthèse, les Priorités stratégiques et les actions qui en découlent font état du niveau adéquat de mise en oeuvre, le cas échéant.

- Les Priorités stratégiques 1, 4 et 6 ont été regroupées en tant que Priorité stratégique 1, afin d'éviter les doubles emplois.
- Les Priorités stratégiques 2, 11 et 16 ont été regroupées en tant que Priorité stratégique 14 dans le Domaine prioritaire 4, afin d'éviter les doubles emplois.
- Les Priorités stratégiques 5, 12 et 17 ont été regroupées en tant que Priorité stratégique 16 dans le Domaine prioritaire 4, afin d'éviter les doubles emplois.
- D'autres priorités stratégiques et actions ont été renumérotées en conséquence, afin de conserver un ordre logique. Les références aux numéros de paragraphes de la version du Groupe de travail sont reprises dans le texte de synthèse.
- Le libellé des sections sur la justification et sur les actions a été considérablement amélioré.

III. CONCLUSIONS DU GROUPE DES AMIS DU PRÉSIDENT

12. Le Groupe des *Amis du Président* a conclu que bien qu'il ait réussi à faire nettement progresser l'élaboration des *Priorités stratégiques*, il n'en restait pas moins que certaines questions devaient encore être réglées par la Commission, en particulier concernant les mesures d'incitation et le financement. Ce dernier est traité dans la Priorité stratégique 23, mais une grande partie du texte demeure entre crochets. Le Groupe des *Amis du Président* recommande à la Commission d'accorder la priorité aux questions en suspens.

13. Le Groupe des *Amis du Président* recommande à la Commission de tirer profit des progrès considérables qu'il a accomplis pour perfectionner le texte des *Priorités stratégiques*, en vue d'élaborer une première version d'un *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, qui sera soumis à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour adoption. À cet égard, le Groupe des *Amis du Président* recommande à la Commission de se fonder sur l'*Annexe 1* du présent document lors de son examen du projet de *Priorités stratégiques* et de régler les questions en suspens ciblées par le Groupe de travail.

**TEXTE DE SYNTHÈSE DU PRÉSIDENT – PROPOSITIONS VISANT À ÉTABLIR LA
VERSION FINALE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES EN VUE DE LEUR ADOPTION
PAR LA CONFÉRENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE
SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

I. INTRODUCTION

1. [Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹ sont un élément essentiel de la base biologique de la sécurité alimentaire mondiale, et elles fournissent des moyens de subsistance à plus d'un milliard de personnes. Une base de ressources diversifiée est indispensable pour la survie et le bien-être humains et pour l'élimination de la faim: les ressources zoogénétiques sont cruciales pour s'adapter à l'évolution des conditions socioéconomiques et environnementales, notamment au changement climatique. Elles sont la matière première du sélectionneur et l'un des intrants dont l'agriculteur a le plus besoin. Elles sont essentielles pour une production agricole durable. Gérées comme il convient, ces ressources n'ont aucune raison de s'épuiser, car il n'y a pas d'incompatibilité inhérente entre l'utilisation et la conservation. La conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont une préoccupation internationale et le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* offre pour la première fois un cadre international convenu pour le secteur. En encourageant une utilisation plus large de la biodiversité animale, on contribuera à améliorer la santé et la nutrition humaines et on accroîtra les possibilités de diversification des moyens d'existence et de création de revenu.

Élaboration du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*

2. En 1990, la FAO a entrepris la préparation d'un programme complet et détaillé sur l'utilisation durable des ressources zoogénétiques au niveau mondial. En 1993, elle a lancé la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, en vue de guider les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial, pour renforcer la contribution des animaux domestiques et de leurs produits à la sécurité alimentaire et au développement rural, et pour prévenir l'érosion des ressources zoogénétiques.

3. À partir de 1997, la Commission intergouvernementale de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a conduit un processus dicté par les pays pour la préparation du rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. En 2001, la FAO a invité tous les pays à soumettre un Rapport national sur l'état et l'évolution de leurs ressources zoogénétiques; les contributions effectives et potentielles des animaux d'élevage à l'alimentation, à l'agriculture et au développement rural; et l'état des capacités nationales disponibles pour gérer ces ressources.

¹ Dans le texte du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, l'expression « ressources zoogénétiques » désigne spécifiquement les ressources génétiques animales utilisées ou potentiellement utiles pour l'alimentation et l'agriculture. De la même façon, on entend par le terme « élevage » l'ensemble des animaux domestiques utilisés pour l'alimentation et l'agriculture. Ce terme inclut ainsi les espèces aviaires et les mammifères qui contribuent à l'alimentation et à l'agriculture.

4. Les Rapports nationaux démontrent la contribution significative et irremplaçable des divers animaux d'élevage à la sécurité alimentaire et au développement économique des pays. Ils montrent que les ressources zoogénétiques sont loin d'être pleinement exploitées et confirment l'érosion préoccupante de la diversité génétique dans les pays tant développés qu'en développement.
5. Cette érosion a de multiples causes, notamment les modifications des systèmes de production, la sélection intensive, la mécanisation, la perte de pâturages et de parcours, les calamités naturelles, les foyers de maladies, les politiques et les pratiques de sélection inappropriées, l'introduction de races exotiques, la perte, pour les éleveurs, de la sécurité de jouissance des terres et de l'accès à d'autres ressources naturelles, l'évolution des pratiques culturelles, l'affaiblissement des institutions coutumières et des relations sociales, l'influence de la croissance démographique et de l'urbanisation, et l'échec à évaluer l'impact des pratiques, en termes de durabilité, et à concevoir des politiques et des mesures économiques adéquates. L'érosion des ressources zoogénétiques risque de compromettre la capacité qu'ont les agriculteurs de s'adapter aux changements environnementaux et socioéconomiques, notamment à l'évolution des régimes alimentaires et des préférences des consommateurs.
6. Les *Priorités stratégiques*, qui figurent dans ce *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, proposent des mesures pour renverser la tendance à l'érosion et à la sous-utilisation des ressources génétiques animales que l'on observe actuellement. La mise en œuvre des *Priorités stratégiques* facilitera considérablement les efforts menés au niveau international pour promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable et réduire la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à d'autres engagements internationaux.

Justification du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*

7. Pour la première fois, le rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques dans le monde* fournit une évaluation mondiale exhaustive des rôles, des valeurs et de l'état des ressources génétiques animales, qui met en relief l'importance de l'élevage dans le secteur de l'agriculture. Il est justifié d'établir des *Priorités stratégiques* spécifiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, intégrées dans le présent *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, compte tenu de la grande importance de ces ressources pour la sécurité alimentaire mondiale, et des caractéristiques spécifiques de la biodiversité des animaux d'élevage, qui font partie intégrante des écosystèmes agricoles.
8. La diversité génétique des animaux d'élevage et les options relatives à son utilisation sont généralement analysées en termes de races. Or, les « races » sont des concepts culturels plutôt que des entités physiques, et le concept varie d'un pays à l'autre, ce qui rend la caractérisation génétique extrêmement difficile. En ce qui concerne la gestion durable, la diversité doit être envisagée et comprise au niveau des espèces, entre des races, et au sein d'une même race.
9. Les principales caractéristiques des ressources zoogénétiques sont les suivantes:
 - La diversité des ressources zoogénétiques est essentielle pour satisfaire les besoins de base des populations humaines, en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence stables. Ces ressources contribuent à la satisfaction des besoins humains, en fournissant de la viande, du lait, des laitages, des œufs, des fibres, des vêtements, des matériaux pour la construction d'abris temporaires et permanents, du fumier à utiliser comme fertilisant ou comme combustible, des animaux de trait, des chiens de chasse et des actifs commercialisables. La diversité génétique désigne non seulement les caractères productifs et fonctionnels des races animales mais aussi leur capacité d'adaptation aux conditions locales (disponibilités alimentaires et hydriques, climat, ravageurs et maladies, etc.). Des ressources génétiques animales diversifiées – en particulier dans le monde en développement – sont fondamentales pour le développement économique. Dans le

monde, environ 70 pour cent des ruraux pauvres dépendent pour une large part de l'élevage pour vivre. La diversité de ces ressources, qui confère aux espèces et aux races une capacité d'adaptation à des conditions climatiques extrêmes, telles que sécheresse, humidité, froid et chaleur, permet aux hommes de survivre dans quelques-unes des zones les plus inhospitalières de la planète, de l'Arctique et des régions de montagne aux zones extrêmement chaudes et arides, où il serait impossible de dépendre exclusivement de la production végétale.

- Plus de 7 000 races d'animaux domestiques ont été mises au point par des agriculteurs sédentaires et des éleveurs nomades dans divers environnements, depuis que les premières espèces de bétail ont été domestiquées il y a 12 000 ans. Ces races représentent aujourd'hui des combinaisons de gènes uniques. Ainsi, toutes les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture résultent d'une intervention humaine: elles ont été sciemment sélectionnées et améliorées par des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires depuis les origines de l'agriculture et ont évolué en même temps que les économies, les cultures, les systèmes de connaissances et les sociétés. À la différence de la plus grande partie de la diversité biologique naturelle, les ressources animales domestiques exigent une gestion humaine active et continue, adaptée à leur nature unique.
- Par rapport à leur contribution potentielle considérable à la réduction de la faim et de la pauvreté et au développement durable, les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont sous-conservées et sous-utilisées.
- L'interdépendance des pays est très grande, en ce qui concerne les ressources génétiques animales. Des gènes, des génotypes et des populations animales se sont répandus sur toute la planète depuis l'antiquité grâce à la diffusion de l'agriculture et au rôle prépondérant du bétail dans les migrations humaines. Les animaux – chevaux et chameaux en particulier – étaient les principaux instruments dont disposaient les aventuriers et les conquérants dans de nombreuses régions, pour diffuser les cultures et les religions. Les ressources zoogénétiques ont été développées et améliorées sans interruption par les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires, tant sur les lieux de première domestication qu'ailleurs. En outre, des ressources génétiques animales sont systématiquement échangées depuis 500 ans, ce qui accroît l'interdépendance des pays. La majorité des systèmes de production alimentaire et agricole existant dans le monde reposent sur des animaux d'élevage initialement domestiqués ailleurs et sur des races mises en valeur dans d'autres pays et régions. Ces caractéristiques uniques des animaux domestiques doivent être prises en compte pour garantir le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation et pour concevoir des politiques et des réglementations parfaitement adaptées à l'avenir.
- La majorité des ressources génétiques animales sont actuellement conservées *in situ* par les agriculteurs sédentaires, les éleveurs nomades et leurs communautés dans le cadre de leurs écosystèmes agricoles, de leurs économies et de leurs cultures. Les animaux domestiques ont souvent des fonctions très importantes dans les mythes, les cultures, les religions, les traditions et les pratiques sociales. Outre les animaux eux-mêmes, les aliments d'origine animale remplissent des fonctions socioéconomiques et culturelles solidement ancrées dans de nombreuses sociétés, qui s'ajoutent à la place importante qu'ils tiennent dans la nutrition et les régimes alimentaires.
- Les ressources d'animaux domestiques conservent cette fonction sociale, culturelle et structurelle importante dans les communautés autochtones et locales contemporaines: l'importance culturelle des animaux est souvent une des principales motivations de la conservation *in situ*.
- Les races d'animaux domestiques remplissent des fonctions cruciales pour les écosystèmes agricoles (recyclage des éléments nutritifs, dispersion des semences et entretien des habitats). Les ressources zoogénétiques et les systèmes de production animale font partie intégrante des écosystèmes et des paysages productifs partout dans le

monde. En déplaçant leurs troupeaux selon les saisons, les éleveurs nomades se trouvent en contact avec des écosystèmes différents. Les systèmes agraires mixtes basés à la fois sur la production animale et végétale, doivent gérer en même temps les différentes composantes de la diversité biologique, notamment les sols, les cultures, les parcours et les pâturages, les cultures fourragères et la faune sauvage.

- L'ampleur et le rythme de la perte des ressources zoogénétiques sont encore difficiles à estimer, bien que l'on ait maintenant une idée plus claire de ces ressources grâce à la préparation dictée par les pays du rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Le manque d'information empêche de prendre des décisions sur ce qui doit être conservé et mis en valeur et sur la meilleure manière d'utiliser les fonds disponibles pour la conservation, qui sont limités. Les données de base à partir desquelles le changement peut être mesuré sont encore mal définies, et les méthodes de caractérisation, d'inventaire et de suivi n'ont pas été normalisées. Néanmoins, certains éléments indiquent que de nombreuses races ont disparu et que de nombreuses autres s'éteindront si les pays ne mettent pas rapidement en œuvre des mesures de conservation. Alors que certains pays sont conscients de la nécessité de conserver leurs ressources zoogénétiques nationales, la réponse mondiale a jusqu'ici été sporadique et inappropriée. De nombreuses races locales, en particulier détenues par des agriculteurs pauvres pratiquant leur activité dans des environnements hostiles dans les pays en développement, n'ont pas été suffisamment caractérisées. Ces populations animales possèdent probablement de nombreux caractères adaptatifs précieux et si elles disparaissent avant d'être bien comprises, des traits d'une valeur considérable pourraient être perdus à jamais.
- Les systèmes de production traditionnels reposaient sur des animaux polyvalents qui, quoique moins productifs que des races à haut rendement, pourraient renfermer des caractères fonctionnels précieux. L'agriculture moderne a développé des races spécialisées, optimisant des caractères productifs spécifiques. Les éleveurs modernes ont réalisé des gains de productivité spectaculaires dans des systèmes de production à fort coefficient d'intrants externes. L'élevage contribue actuellement pour environ 30 pour cent au produit intérieur brut agricole dans les pays en développement, pourcentage qui passera à 39 pour cent en 2030, selon les projections. Alors qu'il existe plus de 30 espèces de mammifères et d'oiseaux domestiqués, 14 d'entre elles seulement fournissent 90 pour cent des aliments d'origine animale consommés par les humains. Les cinq principales espèces d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins et poulets) fournissent l'essentiel de la production vivrière, et parmi celles-ci, un petit nombre de races transfrontières internationales² représentent une part sans cesse croissante de la production totale. Ce processus aboutit à un rétrécissement de la base génétique au fur et à mesure que des races et même des espèces sont abandonnées en réaction aux forces du marché. Chez les races commerciales, une forte pression de sélection conduit à un rétrécissement de la base génétique.
- Dans de nombreux pays et au niveau international, les responsables des politiques sont rarement conscients des contributions diverses et importantes des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'utilisation durable et la conservation de ces ressources a reçu et reçoit encore peu d'attention dans les politiques relatives à l'agriculture, à l'environnement, au commerce et à la santé humaine et animale, d'où l'insuffisance des investissements, pourtant cruciaux, dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités.
- La gestion des ressources zoogénétiques est une tâche complexe car elle touche nécessairement à des questions spécifiques aux ressources (comme la reproduction ou l'extinction des races) et à des aspects intersectoriels ayant une incidence sur les

² La FAO a relié des populations de races pouvant relever d'un pool génique commun et être par conséquent considérées comme de la même race. Ces races ont été appelées « races transfrontières ». Les races transfrontières régionales sont signalées dans plusieurs pays d'une région, alors que les races transfrontières internationales sont signalées dans plus d'une région.

ressources zoogénétiques (dispositions en matière de santé animale, développement économique et normes commerciales, gestion de l'environnement, etc.). En outre, les secteurs et les institutions se partagent les responsabilités, aux niveaux national et international.

10. La conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques doivent être stratégiquement planifiées, mais il est extrêmement difficile pour les pays de concevoir une approche optimale pour formuler des politiques nationales et internationales pertinentes. Le renforcement des capacités à tous les niveaux est un élément clé du *Plan d'action mondial sur les ressources zoogénétiques*, qui a pour objet de promouvoir une approche globale pragmatique, systématique et efficace, qui assure de manière cohérente le développement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines, l'élaboration de cadres de coopération et la mobilisation des ressources.

11. Jusqu'à présent, les activités liées à la conservation *in situ*, à la conservation *ex situ* et à l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ont été dans une large mesure caractérisées par le manque de liaison et de coordination: le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* a pour objet de corriger ce défaut. La perte d'un certain nombre de races locales est inévitable, compte tenu de l'évolution constante des systèmes de production animale dans les pays tant développés qu'en développement et du peu de ressources disponibles pour la conservation. Toutefois, permettre que ce processus soit entièrement livré au hasard et incontrôlé, c'est accepter un risque, non évalué mais potentiellement important, de perdre des ressources d'une grande valeur à long terme. Les pays et la communauté internationale doivent être conscients des pertes qui risquent de se produire, et discuter et convenir des pertes qu'ils sont prêts à accepter et des investissements qui sont nécessaires pour maintenir et préserver une diversité zoogénétique cruciale. La communauté internationale de recherche devrait fournir des orientations scientifiques pour faciliter les décisions stratégiques, quand les informations sont incomplètes.

12. Les ressources financières et humaines disponibles pour ce travail sont maigres, et les lacunes et les inefficiences nombreuses. En outre, les capacités et les activités des pays et des régions dans le domaine des ressources zoogénétiques, sont à des stades d'évolution très divers. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* constituera une base convenue par la communauté internationale, pour promouvoir et accroître l'efficacité globale des efforts nationaux, régionaux et mondiaux axés sur l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, et pour mobiliser des ressources, notamment financières, de manière durable.

Objectifs et stratégies du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*

13. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* est conçu comme un plan à évolution continue, avec un horizon temporel initial de 10 ans, contenant des dispositions pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques aux niveaux national, régional et mondial.

14. Les principaux objectifs du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* sont les suivants:

- promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le bien-être des populations humaines dans tous les pays;
- assurer la conservation de la diversité des ressources zoogénétiques importantes pour les générations présentes et futures, et mettre un terme à la perte incontrôlée de ces ressources cruciales;

- promouvoir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques intéressant la conservation des ressources génétiques animales et leur utilisation durable et, le cas échéant, mettre en place des politiques et des législations appropriées;
- répondre aux besoins des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires en garantissant leurs droits individuels et collectifs entérinés dans la législation nationale d'accéder sans discrimination au matériel génétique, à l'information, aux technologies, aux ressources financières, aux résultats des recherches, aux systèmes de commercialisation et aux ressources naturelles, pour pouvoir continuer à gérer et améliorer les ressources zoogénétiques et tirer profit du développement économique;
- promouvoir des approches fondées sur les agro-écosystèmes pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- aider les pays et les institutions responsables de la gestion des ressources zoogénétiques à définir, mettre en œuvre et réviser régulièrement les priorités nationales pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation de ces ressources;
- renforcer les programmes et les capacités institutionnelles des pays, en particulier en développement et en transition, et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents; ces programmes devraient avoir des volets d'éducation, de recherche et de formation pour permettre la caractérisation, l'inventaire, la surveillance, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques.

15. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* se fonde sur l'hypothèse que les pays sont fondamentalement interdépendants pour leurs ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et qu'une coopération internationale substantielle s'impose. Dans ce contexte, le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* repose sur les conditions et paramètres suivants:

- La diversité des ressources zoogénétiques confèrera au secteur de l'élevage une capacité d'adaptation à l'évolution de la demande des marchés et des conditions environnementales, notamment au changement climatique et aux maladies émergentes. Les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires pratiquant leur activité à petite échelle ont besoin de races animales qui soient adaptées aux conditions locales et fournissent des emplois aux communautés rurales, et qui soient résilientes à divers facteurs biotiques et abiotiques, notamment à des conditions climatiques extrêmes, aux disponibilités fourragères, aux parasites et à d'autres facteurs de maladies. En outre, les animaux d'élevage sont une source d'alimentation directe quand les récoltes sont mauvaises.
- En raison de l'interdépendance, la conservation d'une gamme diversifiée de ressources zoogénétiques dans tous les pays du monde réduit les risques sur le plan global et renforce la sécurité alimentaire mondiale.
- La caractérisation de base et l'inventaire des ressources zoogénétiques, ainsi que la surveillance systématique des populations sont essentiels aux stratégies et aux programmes d'amélioration des races et aux programmes de conservation, ainsi qu'à la planification des interventions d'urgence visant à protéger des ressources précieuses menacées.
- L'identification et l'enregistrement des performances des animaux sont essentiels pour continuer à améliorer les ressources zoogénétiques. Les spécialistes et les organismes publics et privés de sélection animale et la demande du marché jouent un rôle crucial dans ce domaine. Dans de nombreux pays, très peu de choses ont été faites à cet égard, sauf pour les races transfrontières internationales.
- La conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques exigent une approche mixte, fondée sur des efforts *in situ* et *ex situ*. Il est de plus en plus admis qu'en raison de

l'érosion rapide actuelle des ressources zoogénétiques, des stratégies de conservation *ex situ* efficaces et rentables devront être mises en place sous peu, pour compléter les activités de conservation *in situ*. Une approche de planification globale des stratégies de conservation et d'utilisation doit définir les priorités stratégiques aux niveaux des exploitations, des communautés, des organismes de sélection, des pays, des régions et du monde, pour produire un effet maximal et être durable.

- Les agriculteurs sédentaires et les éleveurs nomades, pris individuellement et collectivement, et les communautés autochtones et locales, jouent un rôle crucial dans la conservation et la mise en valeur *in situ* des ressources zoogénétiques. Il est important de mieux comprendre leur rôle et de les soutenir dans un contexte d'évolution sociale et économique rapide, de façon à leur permettre de contribuer efficacement à la gestion *in situ*, et de percevoir une part équitable des avantages dérivant de l'utilisation de ces ressources. Un certain nombre d'acteurs et de parties prenantes peuvent aider les éleveurs de bétail et leurs communautés dans cette tâche, notamment les chercheurs, les institutions de vulgarisation, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les coopératives locales.
- De très nombreuses races animales rendent d'importants services écologiques dans des paysages déterminés, en particulier les écosystèmes de pâturage, ce qui est un argument majeur pour les conserver *in situ*. Ces liens productifs entre les races et les paysages doivent être maintenus et mieux gérés, à l'aide de politiques et de stratégies d'utilisation des terres appropriées. Les espèces sauvages apparentées à des espèces animales domestiques et les races férales doivent aussi être protégées.
- L'efficacité de la gestion des ressources zoogénétiques à tous les niveaux est subordonnée à la participation et à la bonne volonté de toutes les parties prenantes concernées. Des processus participatifs appropriés permettant de faire respecter et de concilier les intérêts des diverses parties prenantes sont nécessaires.

Structure et organisation du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

16. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* est composé des quatre domaines prioritaires suivants:

DOMAINE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, INVENTAIRE ET SURVEILLANCE DES TENDANCES ET DES RISQUES

Les actions assurent une approche cohérente, efficace et efficiente de la classification des ressources zoogénétiques et de l'évaluation des tendances et des risques concernant les ressources zoogénétiques.

DOMAINE PRIORITAIRE 2: UTILISATION DURABLE ET MISE EN VALEUR

Les actions visent à garantir la durabilité des systèmes de production animale, axés sur la sécurité alimentaire et le développement rural.

DOMAINE PRIORITAIRE 3: CONSERVATION

Les actions sont axées sur les mesures requises pour préserver la diversité et l'intégrité génétiques, au bénéfice des générations actuelles et futures.

DOMAINE PRIORITAIRE 4: POLITIQUES, INSTITUTIONS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les actions sont directement axées sur les principaux problèmes pratiques de mise en œuvre, reposant sur un développement cohérent et synergétique des institutions et des capacités requises.

17. La priorité ou l'importance relative de chaque domaine prioritaire et des actions qui s'y rattachent peut varier sensiblement suivant les pays et les régions. Elle dépendra des ressources elles-mêmes (espèces et races), des systèmes de production et des milieux concernés, des capacités de gestion actuelles et des programmes mis en œuvre pour la gestion des ressources zoogénétiques.
18. La présentation est uniforme pour chaque domaine prioritaire:
- L'*Introduction* décrit les besoins, sur la base des Rapports nationaux et d'autres informations produites dans le cadre du processus de préparation.
 - L'*Objectif à long terme* définit l'objectif final à atteindre en mettant en œuvre les actions proposées. Lors de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, des objectifs mesurables et assortis de délais peuvent être élaborés, pour aider la communauté internationale à évaluer les progrès accomplis et les résultats probants obtenus.
19. Chaque domaine prioritaire contient une série de Priorités stratégiques. Pour chacune d'elles:
- La *Justification* s'appuie sur les conclusions du processus de préparation et résume les raisons pour lesquelles l'activité est prioritaire.
 - Les *Actions* individuelles proposent des étapes logiques à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés ou les améliorations visées dans les conditions prévalentes.
20. Il est clair que quelques-unes des *Actions* envisagées nécessitent la participation d'institutions ou de groupes d'intérêts spécifiques, qui ne sont pas toujours nommément désignés dans le texte. Le fait que ces partenaires clés ne soient pas mentionnés ne signifie pas qu'ils soient exclus.]

II. LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

DOMAINE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, INVENTAIRE ET SURVEILLANCE DES TENDANCES ET DES RISQUES

Introduction

21. [La situation des activités de caractérisation, d'inventaire et de surveillance des risques et des tendances des ressources zoogénétiques varie considérablement suivant les pays. Certains ne possèdent pas de systèmes de données et d'informations sur ces ressources, alors que d'autres ont des systèmes très imparfaits. La surveillance mondiale des tendances et des risques concernant les ressources est donc une tâche complexe.
22. Il est essentiel de comprendre la diversité, la distribution, les caractéristiques de base, les performances comparées et l'état actuel des ressources zoogénétiques de chaque pays si l'on veut les utiliser de manière efficace et durable, les mettre en valeur et les conserver. Des inventaires nationaux complets, facilités par une surveillance périodique tendances et des risques sont une condition de base de la gestion efficace de ces ressources. Sans ces informations, les effectifs de certaines races pourraient s'amenuiser dangereusement ou disparaître, avec les caractéristiques uniques qu'elles contiennent, avant que leur valeur ne soit reconnue et que des mesures n'aient été prises pour les protéger.

23. Une bonne compréhension des caractéristiques des races est nécessaire pour guider la prise de décisions dans les programmes de sélection animale et de développement de l'élevage. Les informations tirées des inventaires, de la surveillance des tendances et des risques et de la caractérisation permettent aux agriculteurs de choisir la race à utiliser dans les conditions de production existantes. Une analyse comparative des performances des races indigènes et exotiques - concernant leurs caractères productifs et fonctionnels - est nécessaire pour guider les responsables de la planification stratégique. Faute d'une telle analyse, la valorisation des races locales peut être négligée au profit de l'introduction de matériel génétique exotique, ou de croisements sans discernement qui aboutiront à l'érosion des races locales.

24. L'un des principaux obstacles pour achever l'inventaire mondial des races d'animaux d'élevage vient du fait que la plupart des populations ne sont pas composées de races pures ayant des caractéristiques identifiables et stables, mais résultent de multiples croisements avec des races d'origines diverses. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour déterminer les approches les plus appropriées pour traiter ces populations métissées non classées dans les inventaires.

25. Il est clair que des systèmes, des normes et des protocoles interopératifs sont nécessaires pour faciliter l'échange de données et d'informations sur l'état des races, entre les pays et les régions. Ces renseignements permettraient d'harmoniser la détermination de l'état des races au niveau mondial et de faciliter la définition des priorités de conservation au-delà du niveau national. Dans de nombreuses régions, des lacunes dans les données et les informations sur l'état des races ou des contraintes empêchant le partage de ces données et informations dans et entre les pays, compromettent la valorisation conjointe des races transfrontières.

Objectif à long terme

Améliorer la connaissance de l'état, des tendances et des risques, et des caractéristiques de tous les aspects et éléments des ressources zoogénétiques, pour faciliter et permettre la prise de décisions concernant leur utilisation durable, leur mise en valeur et leur conservation./

Priorité stratégique 1: Inventorier et caractériser les ressources zoogénétiques, surveiller les tendances et les risques qui y sont associés et établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention dans les pays

(anciennes Priorités stratégiques 1 / 4 / 6, fusionnées et modifiées)

Justification: L'érosion génétique est un problème aussi bien national que mondial et un certain nombre de races animales sont menacées d'extinction. *L'État des ressources zoogénétiques dans le monde* est le premier bilan mondial de la diversité, de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques, et des capacités à gérer ces ressources à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Les systèmes nationaux de données et d'informations sur les ressources zoogénétiques sont souvent sous-développés.

Les inventaires, la surveillance des tendances et des risques, ainsi que la caractérisation devraient être renforcés et actualisés, afin d'aider à définir les priorités en matière de conservation et d'élaborer des programmes stratégiques de sélection. Dans certains cas (conflits armés, épidémies, sécheresses et autres catastrophes environnementales), les ressources zoogénétiques peuvent être menacées par des dangers inopinés, pour lesquels il convient de réagir rapidement. La surveillance des risques par les pays contribuera pour beaucoup à établir des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes d'intervention à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Action:

1. Effectuer ou achever des inventaires sur la localisation, les effectifs, les tendances et les caractéristiques de toutes les ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 1, modifiée)

2. Développer la caractérisation et la surveillance des tendances concernant les ressources zoogénétiques et des risques y afférents.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 1, modifiée)

3. Encourager l'établissement de responsabilités des institutions et d'infrastructure pour la surveillance des tendances concernant les ressources zoogénétiques (effectifs des populations, diversité génétique, etc.), notamment systèmes d'identification, d'homologation et d'établissement de pedigree.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 4, modifiée)

4. Promouvoir les approches participatives dans le domaine de la caractérisation, des inventaires et de la surveillance des tendances et des risques, en vue de stimuler la collaboration entre les différents intervenants, notamment les éleveurs et les chercheurs.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 3, modifiée)

5. Entreprendre des activités internationales de surveillance des tendances et des risques, d'inventaire et de caractérisation en coopération avec des pays partageant des races transfrontières et ayant des systèmes de production similaires.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 4, modifiée)

6. Renforcer les systèmes et réseaux d'information régionaux et mondiaux dans le domaine des inventaires, de la surveillance et de la caractérisation. Notamment, le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et la Base de données mondiale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient être renforcés, afin d'obtenir, d'évaluer et de regrouper les informations issues des bases de données et des systèmes de surveillance nationaux, et de diffuser ces informations, en mettant en évidence les menaces et les besoins.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 4, modifiée)

7. Établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention pour les races menacées d'extinction, ou renforcer les systèmes en place, en perfectionnant les mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux de surveillance des risques, et en intégrant des critères d'alerte rapide dans les bases de données déjà établies.

(anciennes Action 1 de la Priorité stratégique 3 / Action 2 de la Priorité stratégique 6 / Action 3 Priorité stratégique 6, regroupées)

Priorité stratégique 2 Mettre au point des protocoles et des normes techniques internationaux pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des tendances et des risques

(ancienne Priorité stratégique 3)

Justification: Il est indispensable d'avoir des données pouvant être comparées entre les pays pour pouvoir suivre les tendances et les risques concernant les ressources zoogénétiques aux niveaux régional et mondial, en particulier les populations transfrontières, et pour définir et réviser les priorités de conservation, ainsi que pour identifier des ressources génétiques clés pour une sélection stratégique de ces populations. Cela suppose de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour les activités de caractérisation, d'inventaire et de surveillance des tendances et des risques. L'établissement de rapports nationaux coordonnés sera ainsi facilité dans les instances internationales pertinentes. Il est également nécessaire de collaborer aux études de caractérisation, de renforcer la coordination des recherches existantes et d'améliorer la diffusion des résultats des études de caractérisation. L'élaboration de normes internationales pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des ressources zoogénétiques devrait tenir compte des processus pertinents en vigueur.

Action:

1. Faire en sorte d'obtenir un consensus concernant un ensemble de critères et d'indicateurs de la diversité zoogénétique, y compris des mécanismes pour évaluer la situation eu égard au risque d'extinction, et des méthodes pour évaluer les facteurs environnementaux, socioéconomiques et culturels liés à la gestion des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 3, modifiée)

2. Élaborer des normes techniques et des protocoles pour la caractérisation phénotypique et moléculaire, notamment des méthodes d'évaluation des traits de production quantitatifs et qualitatifs, de l'utilisation des nutriments, des caractéristiques fonctionnelles et des valeurs économiques, afin de pouvoir faire des évaluations comparatives des performances des races dans différents milieux de production.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 3)

3. Mettre au point des protocoles pour la surveillance des tendances et des risques et la caractérisation participatives des races locales gérées par des communautés autochtones et locales et par des éleveurs.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 3)

4. Renforcer les activités de recherche et de développement de méthodes de caractérisation, puis d'évaluation, d'estimation de la valeur et de comparaison des races. Mettre au point des protocoles d'interfonctionnement pour les systèmes d'information.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 3)

DOMAINE PRIORITAIRE 2: UTILISATION DURABLE ET MISE EN VALEUR

Introduction

26. [Parvenir à la sécurité alimentaire pour tous est un défi plus actuel que jamais. Une utilisation plus efficace des ressources disponibles, accompagnée de l'adoption de technologies avancées et d'une gestion améliorée, offre des possibilités considérables pour accroître la production et améliorer les revenus des producteurs, tout en évitant l'épuisement des ressources naturelles (y compris des ressources génétiques) et en réduisant les déchets et la pollution de l'environnement.

27. Dans la plupart des pays développés et dans certains pays en développement, la mise au point de techniques de sélection et de production concernant les principales espèces et races d'animaux d'élevage utilisées pour l'alimentation humaine, progresse à pas de géants depuis 50 ans. Une sélection intensive et une amélioration des méthodes d'élevage ont permis d'accroître la production de viande, de lait et d'œufs dans les systèmes où de grandes quantités d'aliments et d'autres intrants de bonne qualité sont administrés à des races spécialisées et où les effets des facteurs de stress, tels que les aléas climatiques et les maladies, sur la production sont atténués, grâce à des investissements. Ces progrès rapides, avec une augmentation de production moyenne de deux pour cent par an, prouvent qu'il est possible d'accroître encore la contribution des ressources zoogénétiques à la sécurité alimentaire et au développement rural. Toutefois, les efforts de mise en valeur actuels sont surtout focalisés sur la production à court terme, sans évaluation stratégique de leurs conséquences et effets secondaires à long terme. L'impact environnemental plus large des systèmes de production intensifs et la réduction de la diversité génétique inter- et intraraciale, sont souvent ignorés.

28. Beaucoup de pays en développement confrontés à la nécessité immédiate de nourrir leur population ont concentré leurs investissements et leurs politiques sur des systèmes de production à apport élevé d'intrants externes, basés sur des races exotiques, au lieu de mettre en place des programmes d'amélioration génétique à long terme pour les races locales. L'utilisation de races exotiques est justifiée dans des systèmes de production à apport élevé d'intrants externes gérés comme il convient, en particulier dans les zones périurbaines, où la demande de produits d'origine animale s'accroît et où la fourniture d'intrants et de services annexes peut être assurée. En revanche, dans les zones rurales, les agriculteurs ont souvent du mal à se procurer les aliments d'appoint et les autres intrants dont les races exotiques ont besoin. En outre, on a souvent constaté que les races importées ne se reproduisaient ou ne survivaient pas aussi bien que les races locales. Il faut donc s'intéresser davantage à l'utilisation et à la mise en valeur durables des races locales dans des systèmes de production à apport faible ou moyen d'intrants externes. La possibilité de maintenir ou de développer des systèmes de production basés sur des ressources zoogénétiques polyvalentes, dans des environnements marginaux, doit faire l'objet d'une étude approfondie.

29. Les investissements dans la mise en valeur de races locales d'animaux d'élevage profiteront aux éleveurs nomades et aux agriculteurs sédentaires qui ont peu de ressources et opèrent à petite échelle, et contribueront généralement au développement des régions les plus pauvres d'un pays. Toutefois, l'un des principaux obstacles à la mise en valeur des races indigènes est l'absence de stratégies, de programmes et d'infrastructures institutionnelles au niveau national, pour faciliter les programmes d'amélioration génétique et zootechnique dans les systèmes à faible apport d'intrants externes. Dans beaucoup de pays en développement, il n'existe pas d'associations d'agriculteurs ou d'éleveurs et les éleveurs nomades et sédentaires connaissent généralement mal les méthodes de sélection modernes. Des institutions et des services de recherche nationaux doivent être mis en place pour mettre à la disposition de tous les éleveurs des services, des installations et des techniques dans les domaines de la zootechnie et des soins de santé animale.

Objectif à long terme

Renforcer l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques dans tous les systèmes de production pertinents, pour contribuer à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.]

Priorité stratégique 3 Établir et renforcer les politiques nationales en matière d'utilisation durable

(ancienne Priorité stratégique 7)

Justification: La plupart des pays n'ont pas de politiques holistiques pour la conservation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques présentes sur leurs territoires. Les politiques d'utilisation durable devraient concilier les objectifs de sécurité alimentaire et de développement économique avec les objectifs de durabilité et d'adaptation à long terme. En outre, les changements environnementaux et socioéconomiques, notamment les évolutions démographiques, les changements climatiques et la désertification, nécessitent des politiques et des stratégies à moyen et à long terme en ce qui concerne la gestion des ressources zoogénétiques. Ces politiques devraient également tenir compte des contributions apportées par les éleveurs, les sélectionneurs professionnels et d'autres acteurs contribuant à la diversité zoogénétique, respecter les intérêts, les droits et les obligations des parties prenantes et tenir compte de l'échange, de l'accès et du partage juste et équitable des avantages tirés des ressources zoogénétiques.

Les politiques relatives à l'utilisation durable devraient également intégrer des éléments liés à une grande variabilité génétique entre et au sein des races, qui est essentielle pour la production animale actuelle et future. Une option consiste à maintenir une grande diversité de races dans les systèmes de production économique. La production animale durable devrait pouvoir s'adapter à différentes demandes de la part des marchés nationaux et des marchés d'exportation, tout en alignant les génotypes sur les systèmes de production. La plupart des pays visent à satisfaire la consommation nationale, mais d'autres tentent également d'assurer des revenus d'exportation grâce à la production animale. Ces objectifs devraient être pris en compte lors de la mise au point et de l'évaluation des programmes d'amélioration génétique durable. Des stratégies flexibles de sélection animale, notamment de sélection génétique et d'hybridation, devraient être utilisées pour promouvoir le développement durable et la rentabilité des secteurs de l'élevage. Les stratégies de sélection doivent pouvoir être adaptées de façon à saisir les débouchés en matière de production et à tirer profit des technologies.

Action:

1. Examiner les politiques nationales existantes relatives à l'utilisation durable, afin d'évaluer leurs effets sur la gestion des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 7)

2. Élaborer, le cas échéant, des politiques nationales qui incorporent la contribution des ressources zoogénétiques à leur utilisation durable, pouvant inclure la définition d'objectifs stratégiques pour la sélection et l'utilisation durable; la mise en

œuvre d'une évaluation économique et culturelle des ressources zoogénétiques et la mise au point d'approches pour favoriser un large accès aux ressources zoogénétiques et un partage juste et équitable des avantages dérivant de leur utilisation.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 2, modifiée)

Priorité stratégique 4 Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races

(ancienne Priorité stratégique 8)

Justification: Il est indispensable, pour toutes les races, d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des programmes de sélection visant à satisfaire les besoins économiques prévisibles, ainsi que les marchés. Les organisations chargées de la sélection et les mécanismes d'enregistrement sont particulièrement utiles pour atteindre les objectifs de sélection et sont essentiels aux stratégies de valorisation des races, mais ils font trop souvent défaut. Les objectifs de sélection doivent être régulièrement évalués et tenir compte de l'impact de la sélection sur la diversité génétique.

Action:

1. Mettre au point des programmes de planification et de sélection stratégique à long terme et tenir compte d'un certain nombre d'éléments: renforcement des efforts d'amélioration des races sous-utilisées, en particulier dans les systèmes de production à apport faible ou moyen d'intrants externes; évaluations de l'impact des races exotiques et mise au point de mesures permettant aux producteurs de développer les incidences positives et de prévenir les impacts négatifs; formation et appui technique pour les activités de sélection des communautés d'éleveurs nomades et sédentaires; et intégration de pratiques améliorées de gestion de l'élevage dans les programmes de mise en valeur des ressources zoogénétiques.

(Ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

2. Évaluer les programmes de valorisation des races et les réviser, le cas échéant, afin de répondre aux besoins économiques prévisibles et à la demande des marchés.

(Ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

3. Créer ou renforcer les organisations de sélectionneurs et les systèmes d'enregistrement.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

4. Intégrer la prise en compte de l'impact de la sélection sur la diversité génétique dans les programmes de sélection et mettre au point des méthodes permettant de maintenir la variabilité souhaitée.

(ancienne Action 5 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

5. Établir des mécanismes d'enregistrement, ou les renforcer, afin de surveiller les changements concernant les caractères non liés à la production (santé, bien-être, etc.) et ajuster les objectifs de sélection en conséquence.

(ancienne Action 6 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

6. Encourager l'établissement de collections de sauvegarde pour le sperme et les embryons congelés issus des programmes de sélection en cours, afin d'assurer la variabilité génétique.

(ancienne Action 7 de la Priorité stratégique 8, modifiée)

7. Communiquer des informations aux agriculteurs et aux éleveurs, afin de les aider à bénéficier d'un accès facilité aux ressources zoogénétiques issues de sources diverses.

(nouvelle action)

Priorité stratégique 5 Promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques

(ancienne Priorité stratégique 9)

Justification: Les agroécosystèmes sont façonnés par les pratiques de gestion, les systèmes de connaissances, les normes, les valeurs et les croyances culturelles, les relations sociales et les stratégies de subsistance des populations humaines. Dans certains systèmes de production, la gestion des ressources zoogénétiques, en particulier par les communautés autochtones et locales, se fait en liaison étroite avec la gestion des cultures, des pâturages et d'autres ressources biologiques, et avec la gestion des ressources en terres et en eaux dans les paysages productifs. Les décisions et les politiques de gestion concernant l'utilisation durable des ressources zoogénétiques devraient se fonder sur une compréhension des environnements et des moyens d'existence humains et sur les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et d'environnement. L'intensification rapide de la production découle d'un certain nombre de facteurs. La mauvaise planification de la production animale intensive peut entraîner des impacts négatifs pour l'environnement, comme la dégradation des sols et de la végétation, la pollution des eaux continentales et maritimes, ainsi que l'utilisation non durable et la conversion des terrains de parcours.

Action:

1. Évaluer les tendances environnementales et socioéconomiques pouvant nécessiter une révision à moyen et long termes de la gestion des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 8)

2. Intégrer des approches fondées sur les agroécosystèmes dans les politiques et les programmes agricoles et environnementaux nationaux intéressant les ressources zoogénétiques, le cas échéant, en particulier axés sur les communautés d'éleveurs nomades et de petits exploitants ruraux, et sur les environnements fragiles.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 9)

3. Établir des réseaux pour renforcer les interactions entre toutes les parties prenantes, disciplines scientifiques et secteurs concernés.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 9)

Priorité stratégique 6 Soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques

(ancienne Priorité stratégique 10)

Justification: Depuis des millénaires, des espèces et des races animales sont domestiquées, développées et entretenues par l'homme pour ses propres besoins. Ces ressources ont évolué en même temps que les connaissances sociales, économiques et culturelles et les pratiques de gestion. Il est indispensable de reconnaître la contribution historique des communautés autochtones et locales à la diversité zoogénétique et aux systèmes de connaissances associés, et de favoriser leur conservation. Aujourd'hui les stratégies de gestion adaptative des ressources zoogénétiques adoptées par ces communautés conservent leur rôle économique, social et culturel, ainsi que leur pertinence pour la sécurité alimentaire dans de nombreuses communautés rurales produisant pour leur subsistance, en particulier (mais pas seulement) dans les zones arides et montagneuses. Les mesures visant à soutenir ces systèmes devraient prendre en considération leurs caractéristiques écologiques, socioéconomiques et culturelles spécifiques.

Action:

1. Déterminer la valeur et l'importance des systèmes de production autochtones et locaux, et identifier les tendances et les facteurs de changement pouvant avoir une incidence sur la base génétique, ainsi que sur la résilience et la durabilité des systèmes de production.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 10)

2. Soutenir les systèmes d'élevage autochtones et locaux importants pour les ressources zoogénétiques, notamment en éliminant les facteurs contribuant à l'érosion génétique. Le soutien peut consister à fournir des services vétérinaires et des services de vulgarisation, à accorder des microcrédits aux femmes dans les zones rurales, ainsi qu'un accès approprié aux ressources naturelles et aux marchés, à régler les différends relatifs à la propriété foncière, à reconnaître les pratiques et les valeurs culturelles, et à renforcer la valeur ajoutée des produits spécialisés.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 10, modifiée)

3. Promouvoir et favoriser les échanges et le dialogue entre les communautés autochtones et rurales concernées, les scientifiques et les fonctionnaires des gouvernements, en vue d'intégrer le savoir traditionnel dans les approches scientifiques.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 10)

DOMAINE PRIORITAIRE 3: CONSERVATION

Introduction

30. [L'érosion des ressources zoogénétiques menace à long terme la sécurité alimentaire et le développement rural. Selon le rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, 20 pour cent des races pour lesquelles des chiffres sur la population ont été signalés sont en danger d'extinction, mais comme on ignore encore les effectifs de nombreuses races, le problème pourrait être sous-estimé. À l'heure actuelle, la majorité des pays en développement et quelques pays développés n'ont pas mis en place de stratégies ou de politiques pour la conservation de leurs ressources zoogénétiques. À défaut d'interventions stratégiquement planifiées, faisant appel à des activités de conservation *in situ* et *ex situ*, l'érosion se poursuivra et pourrait même s'accélérer.

31. Les principales causes profondes de l'érosion des ressources zoogénétiques sont les suivantes:

- Dans les pays développés: l'accent mis sur un petit nombre de races à haut rendement.
- Dans les pays en développement: la conversion des systèmes traditionnels en systèmes orientés vers l'emploi d'intrants externes, souvent basés sur des ressources zoogénétiques exotiques qui supplantent les races locales. Les croisements sans discernement avec des races exotiques compromettent aussi rapidement l'intégrité génétique des populations locales.

32. La disparition des races locales entraînera une érosion culturelle et les communautés auront plus de mal à préserver leurs cultures et leurs moyens d'existence. Des changements structurels dans le secteur de l'élevage peuvent déboucher sur une situation où des individus qui élevaient auparavant une race ne pourront plus continuer à le faire: il faudra alors trouver d'autres moyens de préserver la race, qui fait partie intégrante du patrimoine mondial de ressources zoogénétiques.

33. La perte de ressources zoogénétiques réduit les possibilités de développement des économies rurales dans tous les pays. Elle peut aussi avoir un impact social et culturel négatif, car la domestication est pratiquée depuis longtemps et des animaux domestiques font désormais partie de la culture des communautés. L'abandon des races indigènes pourrait entraîner la perte de produits et de services qui ont la préférence des populations locales, c'est pourquoi la conservation des races locales doit être envisagée dans le contexte plus large du soutien aux communautés locales et aux valeurs économiques sur lesquelles elles se fondent. En outre, les pertes actuelles pourraient limiter les possibilités de développement futures reposant sur des produits et des services provenant de races animales déterminées, dont la valeur économique aurait pu augmenter considérablement avec la diversification des demandes des consommateurs.

34. La disparition des races locales peut avoir un impact négatif sur l'environnement dans certains milieux de production, comme les zones arides et montagneuses. De nombreux Rapports nationaux ont signalé l'importance des races locales pour l'aménagement du paysage, le contrôle de la végétation et la durabilité des écosystèmes de parcours, et la prévention de l'érosion de la diversité biologique qu'ils contiennent.

35. De nombreuses races menacées se trouvent dans les pays en développement, qui disposent de capacités et de ressources limitées pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de conservation. Ces races possèdent souvent des caractères génétiques uniques qui leur permettent de survivre dans des environnements de production très variés soumis à des stress intenses, comme les maladies et la sécheresse.

36. Des mesures de conservation appropriées devraient permettre aux éleveurs et aux chercheurs d'accéder à un pool génique diversifié pour la sélection future. Cette diversité est une ressource essentielle pour résister aux effets du changement climatique, aux infestations de ravageurs et aux épidémies, et pour répondre aux nouvelles demandes toujours plus nombreuses des consommateurs. Un investissement stratégique et raisonnable dans la conservation des ressources zoogénétiques est fondamental et une collaboration internationale est essentielle pour mettre un terme à l'amenuisement préoccupant de ces ressources.

37. La capacité de conservation *ex situ* est très variable suivant les pays, mais les efforts de conservation *ex situ* sont généralement bien plus en retard pour les ressources zoogénétiques que pour les ressources phylogénétiques. Le stockage de matériel génétique destiné à la reproduction est courant pour les races commerciales, mais pour les races locales, la collecte et le stockage de matériel zoogénétique ont été insuffisants dans les pays en développement. Dans ces circonstances, il est important de soutenir la collecte ciblée et planifiée de ressources zoogénétiques et de développer les activités de conservation *ex situ*.

38. Les situations d'urgence affectant les animaux d'élevage sont dues à divers facteurs, tels que les maladies, les catastrophes naturelles, les conflits armés et les crises économiques. Le degré de préparation des pays face à ces situations est très variable. Le manque de moyens financiers est la principale contrainte qui empêche d'établir des mécanismes de suivi et d'intervention d'urgence efficaces et cohérents, et d'aider les agriculteurs à remettre en état leurs systèmes agricoles, après des calamités naturelles.

Objectif à long terme

Garantir la diversité et l'intégrité de la base génétique des ressources animales, en renforçant la mise en œuvre et l'harmonisation des mesures visant à les conserver, *ex situ* et *in situ*, y compris dans le contexte de situations d'urgence et de catastrophes.]

Priorité stratégique 7 Définir des politiques de conservation nationales

(ancienne Priorité stratégique 13)

Justification: Les pays assument la responsabilité de préserver leurs ressources zoogénétiques et pourtant, la majorité des pays ne disposent pas de politiques globales. De telles politiques devraient servir à garantir la conservation des ressources zoogénétiques ayant des valeurs directement utiles à l'homme, notamment des valeurs productives, écologiques, sociales et culturelles, ainsi que des valeurs d'option pour une utilisation et une adaptation futures. Les caractères productifs et fonctionnels devraient être pris en considération lors de la définition des priorités de conservation. L'érosion des ressources zoogénétiques a des motivations complexes et ne peut être stoppée par une seule mesure simple. Il est nécessaire d'associer des mesures *in situ* et *ex situ*. [Les pays sont responsables de la définition et de l'attribution d'un statut d'espèce menacée d'extinction, mais cette responsabilité ne devrait pas être mise à profit pour justifier des mesures incitatives ayant des effets de distorsion sur les échanges commerciaux. {FOC}]

Action:

1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 13)

2. Évaluer les facteurs responsables de l'érosion des ressources zoogénétiques et formuler des interventions adaptées. Établir des systèmes d'information, ou renforcer les systèmes établis, sur les méthodes de sélection animale et sur différentes banques de gènes, qui ont des incidences sur la diversité zoogénétiques, afin de permettre aux sélectionneurs et aux pays de faire des choix judicieux pour leurs programmes de sélection.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 13, modifiée)

3. Établir des structures et des politiques institutionnelles, le cas échéant, notamment des mesures spécifiques pour conserver les races menacées d'extinction, et empêcher que d'autres le deviennent. Une combinaison de mesures *in situ* et *ex situ* est nécessaire.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 13)

4. Proposer et encourager des incitations [sans effet de distorsion du commerce] pour les producteurs et les consommateurs, afin qu'ils conservent les ressources zoogénétiques [menacées {FOC}].

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 13)

Priorité stratégique 8 Établir ou renforcer les programmes de conservation *in situ*

(ancienne Priorité stratégique 14)

Justification: Les mesures de conservation *in situ* permettent le maintien et la gestion adaptative des ressources zoogénétiques dans des écosystèmes productifs. Les mesures *in situ* facilitent une coévolution continue dans divers environnements et évitent la stagnation du stock génétique. Les mesures de conservation *in situ* les plus efficaces se fondent sur des approches agroécosystémiques et devraient théoriquement être établies dans le cadre d'une utilisation durable économiquement et socialement rentable. Toutefois, dans certains cas, il faut au préalable investir dans la création de marchés et le développement de produits. [Lorsque ce n'est pas possible, des mesures de soutien direct peuvent être nécessaires (par exemple, des versements directs n'ayant pas d'effet de distorsion sur les échanges commerciaux, en faveur de la conservation *in situ* des ressources zoogénétiques, ainsi que des services agroenvironnementaux.)]

Action:

1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation *in situ*.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 14)

2. Encourager l'élaboration et la mise en oeuvre au niveau national et régional des programmes de conservation *in situ* pour les races et les populations menacées. Cela peut comprendre [un soutien direct pour les éleveurs de races menacées ou] des mesures [sans effet de distorsion du commerce] pour appuyer des systèmes de production agricole qui gèrent des activités importantes pour les races menacées, et des mesures visant à inciter les organisations d'éleveurs, les organisations communautaires de conservation, les organisations non

gouvernementales et d'autres intervenants à participer aux efforts de conservation.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 14)

3. Promouvoir les politiques et les mesures à prendre pour garantir l'utilisation durable d'une diversité de races locales, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le soutien de fonds publics ou de financements supplémentaires, par l'intermédiaire de la conservation *in situ*.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 7, modifiée)

Priorité stratégique 9 Établir ou renforcer les programmes de conservation *ex situ*

(ancienne Priorité stratégique 15)

Justification: Les mesures de conservation *ex situ* fournissent une assurance contre les pertes de ressources zoogénétiques sur le terrain, qu'elles soient dues à l'érosion ou à des situations d'urgence. Les mesures *ex situ* complètent les mesures *in situ*, et devraient être liées à celles-ci, lorsque possible. Les collections *ex situ* peuvent aussi jouer un rôle actif dans les programmes de sélection stratégiques.

Action:

1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation *ex situ*.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 15)

2. Établir ou renforcer les installations nationales et régionales de conservation *ex situ*, en particulier celles de stockage cryogénique. Appuyer les mesures prises par les pays d'une région qui ont choisi d'établir des installations régionales.

(ancienne Action 1 bis de la Priorité stratégique 15, modifiée)

3. Établir des modalités propres à faciliter l'utilisation du matériel génétique entreposé dans des banques de gènes *ex situ* [, tout en respectant les droits de propriété [intellectuelle]].

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 15)

4. Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour protéger les collections *ex situ* de la disparition de la diversité génétique due à des foyers de maladies et d'autres menaces, en particulier en établissant des échantillons de secours.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 15 /Action 3 ter de la Priorité stratégique 15, modifiée)

5. Identifier les lacunes de collections *ex situ* et les combler.

(ancienne de la Priorité stratégique 15 Action 3 bis)

6. Mettre au point des procédures pour la reconstitution du matériel génétique prélevé dans les banques de gènes, en établissant systématiquement des liens avec les populations vivantes, ou en établissant des populations *in vivo* de races à risque, en dehors des exploitations, par exemple dans des zoos et des parcs.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 15)

Priorité stratégique 10 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales et mondiales de conservation à long terme

(ancienne Priorité stratégique 18)

Justification: Il existe d'innombrables races transfrontières régionales et internationales. Une collaboration est souhaitable pour la conservation *in situ* des races transfrontières régionales, ainsi que pour les populations de bétail détenues par des communautés pastoralistes qui pratiquent la transhumance au-delà des frontières nationales. Pour maximiser l'efficacité et minimiser les coûts de la mise en œuvre des mesures de conservation *ex situ*, on peut préférer des stratégies et des installations régionales et mondiales à une réplification des efforts nationaux, à condition de mettre au point des modalités pour le partage des installations entre les pays et de faire en sorte que la politique de conservation relève de la souveraineté nationale. À moyen et à long termes, si l'on tient compte des changements environnementaux et socioéconomiques probables, ainsi que des risques de catastrophes et de crises, il est probable que les pays seront plus interdépendants pour les ressources zoogénétiques. La communauté internationale doit donc, à plus forte raison, collaborer pour conserver les races transfrontières locales, régionales et internationales, dans le cadre d'arrangements justes et équitables concernant le stockage, l'accès et l'utilisation de ces ressources. La collaboration régionale et mondiale doit reposer sur des efforts nationaux, mais ne pas s'y substituer.

Action:

1. Aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans de conservation pour les races et les populations, en particulier les races et populations transfrontières, fondés sur une combinaison de mesures *in situ* et *ex situ*.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 18)

2. Définir des arrangements intégrés pour protéger les races et les populations menacées en cas d'urgence ou d'autres types de catastrophes, et pour permettre la reconstitution des stocks après les urgences en conformité avec la politique nationale.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 18)

3. Établir des réseaux régionaux et mondiaux de banques de gènes pour les ressources zoogénétiques, harmoniser les méthodes de conservation des banques de gènes et favoriser les échanges.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 18 / ancienne Action 5 de la Priorité stratégique 18, regroupées)

4. Faciliter l'établissement de collections de base de matériel zoogénétique, à l'échelle des régions ou des espèces, selon les besoins.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 18, modifiée)

**Priorité stratégique 11 Élaborer des méthodes et des normes techniques de conservation
(ancienne Priorité stratégique 19)**

Justification: Les méthodes de conservation *in situ* et *ex situ* des ressources zoogénétiques sont encore en cours d'élaboration. En particulier, dans le domaine de la conservation *ex situ*, le besoin de méthodes et de technologies normalisées est particulièrement flagrant.

Action:

1. Entreprendre des recherches pour mettre au point des méthodes et des technologies *in situ* et *ex situ*, en particulier pour la sélection à visée de conservation. Élaborer des méthodes normalisées et des directives relatives à leur utilisation, selon les besoins.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 19 modifiée)

2. Diffuser les connaissances, les technologies et les meilleures pratiques.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 19)

3. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs génétiques pour compléter la caractérisation phénotypique sur laquelle sont fondées les décisions relatives à la conservation des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 19, modifiée)

4. Examiner les incidences des normes zoosanitaires sur la conservation des ressources zoogénétiques et en particulier leur accessibilité.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 19, modifiée)

**DOMAINE PRIORITAIRE 4: POLITIQUES, INSTITUTIONS ET
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Introduction

39. [Les politiques et les cadres réglementaires nationaux intéressant les ressources zoogénétiques sont souvent encore incomplets et inefficaces. Des politiques et des législations doivent être formulées pour gérer les dynamiques qui modèlent le secteur et intégrer des questions émergentes d'une complexité croissante, comme l'attention accrue pour les intérêts des consommateurs, la sécurité sanitaire des aliments et les normes alimentaires, la lutte contre les maladies (maladies exclusivement animales et maladies animales transmissibles à l'homme), le traitement des animaux par l'homme, la sophistication accrue des biotechnologies, et l'évaluation et la réduction de l'impact environnemental des activités d'élevage. Il faut aussi améliorer le cadre pour les échanges de ressources zoogénétiques entre les pays, y compris les réglementations en matière de commerce et de santé animale qui affectent ces échanges. Les politiques doivent être élaborées en tenant compte du rôle croissant des droits de propriété intellectuelle dans le secteur, et de la nécessité de garantir un partage juste et équitable des avantages et de protéger les droits des communautés autochtones et locales, en particulier pastorales, ainsi que leurs systèmes de connaissances.

40. Dans les pays en développement, la demande croissante de produits d'origine animale est le moteur d'un changement structurel rapide dans le secteur de l'élevage. Sans une gestion appropriée, et une planification spatiale et physique au fur et à mesure que les villes s'étendent sur des terres auparavant agricoles, la santé humaine et la durabilité de la production seront gravement menacées. Les politiques sociales et économiques doivent viser à garantir aux populations rurales un traitement équitable dans le processus de changement, de façon à leur permettre de constituer de manière durable leur capacité productive, pour fournir des biens et des services de plus en plus nombreux et de meilleure qualité aux économies nationales en expansion et répondre aux demandes croissantes des consommateurs. En cette période de changement rapide et de privatisations, la planification nationale devra aussi garantir la fourniture à long terme de biens publics, tels que la santé publique, le maintien de la biodiversité, un air salubre et des approvisionnements en eau garantis. Des compromis devront inévitablement être faits entre les différents objectifs nationaux. La gestion des ressources zoogénétiques devra être conciliée avec les autres objectifs et des politiques sectorielles à court et à long termes doivent être intégrées dans le cadre de planification intersectoriel plus large.

41. Dans les pays en développement, l'insuffisance de personnel qualifié - tant en nombre qu'en termes de compétences - pour s'occuper de la gestion des ressources zoogénétiques dans une période de changement économique et social rapide - est l'un des principaux obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de programmes et de projets concernant ces ressources. Des activités d'éducation et de formation sont nécessaires pour renforcer les capacités de manière durable dans tous les domaines prioritaires.

42. Les activités nationales et internationales de recherche sur tous les aspects de la gestion des ressources zoogénétiques doivent être renforcées. Le rôle des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), et de l'appui que leur fournit le CGRAI est crucial dans ce contexte.

43. Pour faire face à ces enjeux majeurs, il faudra mettre en place une base de compétences solide et diversifiée. Dans de nombreux pays en développement en particulier, l'insuffisance des capacités humaines et des ressources financières est un obstacle majeur pour créer les institutions requises et planifier et mettre en œuvre une approche stratégique de l'utilisation, de la mise en valeur et de la conservation des ressources génétiques animales. Pour parvenir à utiliser durablement, mettre en valeur et conserver ces ressources, de nombreux pays devront donc s'orienter en particulier vers l'établissement et le renforcement des institutions pertinentes, l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires efficaces, et le renforcement des capacités humaines requises.

44. Les Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques – établis dans le contexte de la Stratégie mondiale – sont un élément institutionnel fondamental pour la construction et le maintien des réseaux de gestion des ressources zoogénétiques. La plupart des pays ont établi un Centre de coordination national pour ces ressources. De sérieuses contraintes en matière de ressources humaines et financières ont rendu leur établissement difficile, et menacé leur continuité. Une coopération entre les pays est nécessaire pour la mise en place des Centres de coordination nationaux et le développement des réseaux régionaux.

45. Les réseaux sont importants pour relier les parties prenantes mais aussi pour soutenir le développement institutionnel et le renforcement des capacités. Dans quelques pays, ces réseaux sont bien développés et bénéficient d'un appui d'organisations non gouvernementales actives, telles que des associations d'éleveurs, qui conçoivent, planifient et mettent en œuvre des programmes et des plans d'action pour les ressources zoogénétiques.

46. Outre ces efforts de développement des capacités de planification nationale, il faut aussi sensibiliser les populations à l'importance des ressources zoogénétiques, afin de promouvoir des investissements dans ce domaine au niveau national. Dans de nombreux cas, le développement de l'élevage a jusqu'à présent été axé sur le déploiement de races exotiques plutôt que sur

l'amélioration et la conservation des races locales. Les consommateurs devront comprendre et soutenir les efforts de conservation et d'utilisation des races locales qui évitent une dépendance excessive à l'égard des races transfrontières. Dans de nombreux pays développés, la part de produits de grande valeur, dérivés de races spécifiques, contribue au maintien de la diversité animale. Dans les pays en développement, l'identité culturelle, souvent exprimée en préférences alimentaires, peut être à la base d'une prise de conscience croissante de la valeur des diverses races et garantir le développement économique à long terme, y compris pour les petits agriculteurs et les communautés actuellement marginales.

47. La sensibilisation au niveau international sera aussi un facteur clé pour mobiliser un appui populaire et une collaboration internationale pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

Objectif à long terme

Établir des politiques intersectorielles et des cadres juridiques et renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour parvenir à une planification efficace à moyen et long termes du développement du secteur de l'élevage, et mettre en œuvre des programmes nationaux pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation durables à long terme des ressources zoogénétiques.]

Priorité stratégique 12 **Établir ou renforcer les institutions nationales, y compris les centres de coordination nationaux, pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques, à l'appui du développement du secteur de l'élevage**

(ancienne Priorité stratégique 21)

Justification: Dans le secteur de l'élevage, on voit apparaître des problèmes d'une complexité croissante qui exigent de concilier les intérêts de diverses parties prenantes, et de promouvoir activement la production de biens publics qui risqueraient autrement de disparaître, en cette période de changements rapides incontrôlés. Les problèmes des consommateurs, les questions de santé et la gestion des nouvelles biotechnologies, ainsi que la planification physique et spatiale de la production animale dans le contexte d'une expansion des zones urbaines et des aires protégées, doivent être intégrés dans la planification nationale, dans le cadre d'une approche holistique.

Action:

1. Analyser les capacités institutionnelles nationales à l'appui d'une planification holistique du secteur de l'élevage.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 21, modifiée)

2. Établir des Centres de coordination nationaux pleinement opérationnels pour les ressources zoogénétiques ou renforcer les Centres déjà établis.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 21)

3. Établir une coordination nationale solide entre les Centres de coordination nationaux et les intervenants concernés par les ressources zoogénétiques, comme les professionnels de la sélection, les organismes publics, les organisations de la société civile, les réseaux et les comités consultatifs.

(ancienne Action 5 de la Priorité stratégique 21, modifiée)

4. Mettre au point des instruments d'intervention, le cas échéant, pour que les responsables de la planification nationale orientent le développement futur du secteur de l'élevage en fonction des priorités nationales, notamment en ce qui concerne le déploiement des ressources zoogénétiques et les effets des systèmes de production animale sur l'environnement.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 21)

5. Promouvoir la coordination et les synergies entre les différentes autorités s'occupant des différents aspects de la planification, au sein des ministères et entre les différents ministères, ainsi qu'avec d'autres acteurs, notamment des services d'éducation et de recherche, de la société civile et du secteur privé, et garantir la participation des principales parties prenantes au processus.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 21)

Priorité stratégique 13 Établir ou renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche

(ancienne Priorité stratégique 22)

Justification: La recherche et l'éducation doivent être renforcées dans tous les domaines de la gestion des ressources zoogénétiques. L'établissement, le renforcement et le maintien des institutions de recherche et d'éducation sont essentiels pour donner aux pays les moyens de mieux planifier et mettre en œuvre les activités prioritaires dans le domaine de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des risques et des tendances, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques.

Action:

1. Identifier les besoins à court, moyen et long termes en matière de recherche et d'éducation, et promouvoir la formation, dans les pays ou au niveau international, du personnel d'encadrement approprié.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 22, modifiée)

2. Examiner les capacités nationales dans le domaine de la recherche et de l'éducation, dans les disciplines pertinentes, et établir des objectifs de formation, pour la création d'une base de compétences nationales.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 22, modifiée)

3. Établir ou renforcer, en partenariat avec d'autres pays, le cas échéant, les institutions de recherche, de formation et de vulgarisation pertinentes, notamment les systèmes nationaux et régionaux de recherche agricole, pour soutenir l'utilisation, la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des tendances et des risques, l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 22, modifiée)

Priorité stratégique 14 Renforcer les capacités nationales en matière de ressources humaines dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation.

(anciennes Priorités stratégiques 2 / 11 /16, fusionnées et modifiées)

Justification: De nombreux pays ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour:

- entreprendre les activités systématiques de caractérisation, d'inventaire et de surveillance des tendances et des risques nécessaires à la prise de décisions;
- entreprendre la planification stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'utilisation durable et de mise en valeur;
- entreprendre la planification stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de conservation *in situ* et *ex situ* des ressources zoogénétiques.

Une formation, des échanges d'informations et la confrontation d'expériences à l'intérieur des régions et entre les régions seraient utiles.

Action:

1. Établir ou renforcer des programmes de formation et de transfert des technologies, ainsi que des systèmes d'information pour l'inventaire, la caractérisation et la surveillance des tendances et des risques; l'utilisation durable et la valorisation; et la conservation.

(ancienne Action 1 des Priorités stratégiques 2 / 11 / 16, modifiée)

2. Établir ou renforcer des réseaux associatifs d'institutions de recherche, d'associations d'éleveurs et d'autres intervenants des secteurs public et privé et de la société civile, à l'intérieur des pays et entre les pays, en vue de l'échange d'informations et de connaissances concernant l'utilisation durable, la sélection et la conservation.

(ancienne Action 2 des Priorités stratégiques 2 / 11 / 16, modifiée)

3. Établir ou renforcer les organisations, réseaux et initiatives communautaires axés sur l'utilisation durable, la sélection et la conservation.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 11, modifiée)

Priorité stratégique 15 Établir ou renforcer l'échange d'informations, la recherche et l'éducation, au niveau international

(ancienne Priorité stratégique 26)

Justification: Les institutions internationales de recherche et d'éducation existantes, y compris le CGRAI, fournissent des biens publics importants grâce à des activités de recherche et de renforcement des capacités, ou par le biais de systèmes d'informations, intéressant les ressources zoogénétiques. Dans le cadre de ses programmes techniques, la FAO contribue aussi activement à ces efforts.

Action:

1. Établir ou renforcer les activités internationales de recherche et de renforcement des capacités, en particulier pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à mieux utiliser et mettre en valeur leurs ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 26)

2. Continuer de perfectionner le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de la FAO, comme outil de communication et centre d'échange mondial pour les ressources génétiques animales.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 26)

3. Élaborer des mesures relatives à l'établissement de rapports sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques nationales, qui puissent aussi être utiles aux gouvernements pour établir des rapports pertinents dans d'autres forums internationaux, en vue de réduire la charge globale de travail liée à l'établissement des rapports.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 26, modifiée)

4. Encourager l'établissement de bases de données nationales, en vue de renforcer le partage d'informations entre les pays.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 26, modifiée)

Priorité stratégique 16**Intensifier la coopération internationale pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays en phase de transition économique dans les domaines suivants:**

- **caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques;**
- **utilisation durable et mise en valeur;**
- **conservation des ressources zoogénétiques.**

(Anciennes Priorités stratégiques 5 / 12 / 17, fusionnées et modifiées)

Justification: Il existe de grandes différences à l'intérieur des régions et entre les régions dans les capacités humaines, institutionnelles, technologiques et de recherche dont disposent les pays pour l'inventaire, la caractérisation et la surveillance des tendances et des risques, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques et la conservation – *in situ* et *ex situ* – des ressources zoogénétiques. Les pays en développement et les pays en phase de transition économique tireront un grand profit des échanges d'informations et d'une collaboration avec des pays qui ont un avantage comparatif dans ces domaines. Une action internationale est nécessaire, surtout pour les races menacées et pour les races transfrontières, qui peuvent avoir une base génétique restreinte.

Action:

1. Renforcer la coopération technique et établir des installations pour le transfert des technologies et la confrontation d'expériences, et renforcer les possibilités dans le domaine de l'éducation et d'autres types de formation, entre les pays.

(anciennes Actions 1 & 2 de la Priorité stratégique 5 / Action 2 de la Priorité stratégique 12/Action 1 de la Priorité stratégique 17, modifiées)

2. Établir ou renforcer la collaboration internationale dans les domaines de la caractérisation, de l'utilisation, de la mise en valeur, ainsi que de la conservation des races transfrontières.

(anciennes Actions 1 & 2 de la Priorité stratégique 12, modifiées)

Priorité stratégique 17 Établir des Centres de coordination régionaux et renforcer les réseaux internationaux

(ancienne Priorité stratégique 27)

Justification: La gestion des races et des populations transfrontières, ainsi que les caractéristiques socioéconomiques, culturelles et environnementales spécifiques aux régions, justifient une coordination et une collaboration au niveau régional. Il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités conjointes, comme le stockage de gènes, plutôt que de répéter des activités nationales qui font double emploi.

Action:

1. Soutenir l'établissement, à l'initiative des pays, de Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques, selon les besoins.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 27)

2. Établir ou renforcer et entretenir des réseaux régionaux pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 27)

3. Relier les activités régionales sur les ressources zoogénétiques à des organisations régionales.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 27)

4. Entretenir et renforcer le Centre de coordination mondial, pour promouvoir la collaboration et les réseaux internationaux.

(ancienne Action 4 de la Priorité stratégique 27)

Priorité stratégique 18 Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national

(ancienne Priorité stratégique 23)

Justification: Dans le secteur de l'élevage et dans d'autres secteurs connexes, comme les politiques et les pratiques relatives à l'environnement et celles concernant plus généralement l'agriculture et le développement, il est impératif de faire mieux comprendre l'importance des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques, les caractéristiques spécifiques et les produits et services dérivant des races locales, ainsi que les facteurs ayant un impact sur la conservation et l'utilisation de ces ressources. Ces campagnes de sensibilisation nationale devraient attirer l'attention sur les caractéristiques spécifiques du secteur de l'élevage, et chercher à mobiliser un appui pour des initiatives publiques et privées en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques.

Action:

1. Communiquer les informations rationnelles ciblées, fournies par les médias, des manifestations publiques et d'autres moyens, en vue de mieux faire reconnaître l'importance des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques. Il s'agit de tenir compte de leurs caractéristiques spécifiques et, au besoin, d'orientations spécifiques qui en découlent, pour leur utilisation durable, leur mise en valeur et leur conservation, y compris la contribution et les besoins des communautés d'éleveurs. Le public visé serait notamment les décideurs, tous les grands intervenants du secteur de l'élevage et des secteurs connexes, ainsi que le grand public.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 23, modifiée)

Priorité stratégique 19 Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau régional et international

(ancienne Priorité stratégique 28)

Justification: Une campagne de sensibilisation – notamment au sein des institutions et des forums spécialisés dans l'environnement et dans le développement et l'agriculture plus généraux, mais aussi auprès d'autres parties prenantes, telles que les donateurs et la société civile – est nécessaire pour faire mieux comprendre l'importance des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques, leurs caractéristiques spécifiques et les besoins qui en découlent en matière d'utilisation durable, de mise en valeur et de conservation.

Action:

1. Promouvoir des campagnes régionales et internationales de sensibilisation à l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et chercher à mobiliser un large appui auprès des gouvernements, des institutions et de l'opinion publique.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 28)

Priorité stratégique 20 Examiner et améliorer les cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques

(Priorité stratégique 20 = Priorité stratégique 20)

Justification: Des politiques et des instruments juridiques divers ont des effets directs et indirects sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Or, ils sont souvent axés sur des objectifs différents, tels que le développement économique, la protection de l'environnement, la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments, la protection des consommateurs, les droits de propriété intellectuelle, la conservation des ressources génétiques, l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il importe de garantir une plus grande cohérence entre ces instruments et ces politiques sans compromettre leurs objectifs, ou l'objectif clé de la sécurité alimentaire, et en tenant compte des caractéristiques spécifiques des ressources zoogénétiques qui appellent des solutions spécifiques. Les réglementations en matière de commerce et de santé, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les moyens d'accès et de partage des avantages doivent être pris en considération.

Action:

1. Examiner régulièrement les politiques et les cadres réglementaires nationaux existants, en vue d'identifier les éventuels effets qu'ils pourraient avoir sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, en particulier en ce qui concerne la contribution et les besoins des communautés locales d'éleveurs.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 20, modifiée)

2. Envisager des mesures pour limiter tout effet identifié lors de l'analyse des politiques et des cadres juridiques. Ces mesures peuvent comprendre des réformes des politiques ou de la législation, ou des ajustements au niveau de la mise en œuvre, en tenant compte de la nécessité de concilier les buts et objectifs des politiques et des instruments juridiques pertinents, ainsi que les intérêts des différentes parties prenantes.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 20, modifiée)

3. Encourager la cohérence entre les législations et politiques nationales relatives aux ressources zoogénétiques et les accords internationaux pertinentes, le cas échéant.

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 20, modifiée)

Priorité stratégique 21 Examiner et élaborer des politiques et des cadres réglementaires internationaux

(ancienne Priorité stratégique 24)

Justification: Les politiques et les accords de réglementation internationaux peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les politiques et les cadres qui affectent la mise en valeur des ressources zoogénétiques sont souvent généraux, et axés sur des questions comme le développement économique, les normes commerciales, la protection de l'environnement, la sécurité sanitaire des aliments, l'accès et le partage des avantages et la propriété intellectuelle. Les accords internationaux spécifiques au secteur comprennent les normes de santé animale et les normes alimentaires applicables aux produits animaux. Il importe de garantir la cohérence entre les politiques et cadres nationaux et les instruments internationaux auxquels adhèrent les pays et qui ont un impact sur leur capacité d'échanger, d'utiliser et de conserver les ressources génétiques animales, ainsi que sur le commerce des produits animaux.

Action:

1. Examiner les accords internationaux existants ayant un impact sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, afin de s'assurer que les politiques et les cadres de réglementation internationaux tiennent compte de l'importance particulière pour la sécurité alimentaire des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des traits distinctifs de ces ressources qui appellent des solutions particulières et de l'importance des sciences et des innovations, et qu'ils reconnaissent la nécessité de concilier les objectifs et les buts des divers accords, ainsi que les intérêts des régions, des pays et des parties prenantes.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 24, modifiée)

2. Analyser les implications et les impacts des accords internationaux et des évolutions relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, [y compris les droits de priorité intellectuelle,] sur les intervenants du secteur des ressources zoogénétiques, en particulier les éleveurs.

(Nouveau – associe des éléments des anciennes Actions 2 & 3 de la Priorité stratégique 24)

Priorité stratégique 22 Coordonner les efforts de la Commission liés aux ressources zoogénétiques avec ceux d'autres instances internationales

(ancienne Priorité stratégique 25)

Justification: La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est l'instance intergouvernementale permanente de la FAO où les pays examinent des politiques et des questions sectorielles et intersectorielles liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres organisations et forums internationaux se réunissent régulièrement et formulent des politiques et des réglementations qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion des ressources zoogénétiques et sur les rôles et les intérêts des diverses parties prenantes dans le secteur de l'élevage. Ces forums sont la CDB, l'OMPI, l'OMC, l'OIE et le *Codex Alimentarius*. Il est indispensable de renforcer les synergies et la cohérence entre ces processus.

Action:

1. Développer la coopération et renforcer la participation des organisations et des forums internationaux et leurs contributions aux travaux effectués par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine des ressources zoogénétiques.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 25, modifiée)

[Priorité stratégique 23 Renforcer les efforts de mobilisation de ressources [, notamment financières,] pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques

(ancienne Priorité stratégique 29)

Justification: Les efforts faits au niveau mondial pour mobiliser des ressources pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, tant au niveau national qu'international, sont très insuffisants par rapport aux besoins [, et aux niveaux des ressources affectées à la conservation de la biodiversité générale ou aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture]. La réussite du [*Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*] dépend d'une mobilisation [accrue] des ressources financières, conformes aux besoins identifiés [en harmonie avec les autres priorités].

Action:

1. Redoubler d'efforts pour aider les parties prenantes [et les gouvernements] à concevoir des programmes et des politiques pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, [propres à garantir] [afin de garantir] des financements adéquats, en particulier pour les pays en développement et les pays en phase de transition économique.

(ancienne Action 1 de la Priorité stratégique 29)

2. [Garantir le maintien des engagements par rapport aux institutions internationales pertinentes.]

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 29)

3. Mettre en place un ou plusieurs Mécanismes de suivi pour la mise en œuvre du [*Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*] [dans le cadre de la structure actuellement fournie par le Centre de coordination mondial].

(ancienne Action 3 de la Priorité stratégique 29, modifiée)

4. [Mobiliser des ressources et obtenir des engagements financiers pour] [Aider à] mettre en place des systèmes de secours *ex situ* pour se prémunir contre les risques découlant de situations d'urgence ou d'éventuelles catastrophes.

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 17)

5. Renforcer la coopération financière et établir des installations pour le transfert des technologies et la confrontation d'expériences, et renforcer les possibilités dans les domaines de l'éducation et d'autres types de formation, entre les pays.

(ancienne Action 1 des Priorités stratégiques 5 /12 /17, modifiées)

6. [Assurer la coordination relative aux ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional parmi les donateurs.]/

(ancienne Action 2 de la Priorité stratégique 25)

COMPOSITION DU GROUPE DES AMIS DU PRÉSIDENT

PRÉSIDENT

Harvey BLACKBURN
 Coordinator National Animal
 Germplasm Programme
 USDA
 1111 S. Mason St.
 FT. Collins Co. 80521
 United States of America
 Tel: +1-970-4953268
 Fax: +1-970-2211427
 E-mail: hblackbu@lamar.Colostate.edu

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Paul TRUSHELL
 Executive Officer
 Australian Government Department
 of Agriculture, Fisheries and Forestry
 Edmund Barton Building
 Barton ACT 2601
 Australia
 E-mail: paul.trushell@daff.gov.au

BOTSWANA

Baitsi PODISI
 National Coordinator, (Farm Animal
 Genetic Resources)
 Ministry of Agriculture
 Department of Agricultural Research
 P/Bag 0033
 Gaborone
 Botswana
 Tel.: +267 3668101
 E-mail: bpodisi@gov.bw

BRAZIL – BRÉSIL - BRASIL

Arthur DA SILVA MARIANTE
 Embrapa Genetic Resources and
 Biotechnology
 SAIN Parque Rural P.O.Box 02372
 70849-970 Brasilia DF
 Brazil
 Tel.: + 55-61-34484904
 Fax: + 55-61-33403624
 E-mail: mariante@cenargen.embrapa.br

CANADA - CANADÁ

Brad FRALEIGH
 Director, Intergovernmental Relations
 International Scientific Cooperation
 Bureau
 Agriculture and Agri-Food Canada
 930 Carling Avenue
 K1A0C5 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel: +1-613-7597902
 Fax: +1-613-7597761
 E-mail: fraleighb@agr.gc.ca

CHINA – CHINE -

Hongjie YANG
 Chief, International Cooperation
 National Animal Husbandry Service
 Maizidian Street 20
 Chaoyang District
 100026 Beijing
 China
 Tel.: +86-10-64194754
 Fax: +86-10-64194611
 E-mail: Yanghj67@yahoo.com

EGYPT – ÉGYPTE – EGIPTO

Mohamed KHALIFA
 President of National Gene Bank
 Ministry of Agriculture
 9 El-Gamaa st.
 Giza
 Egypt
 Tel.: +20-2-5693241/5693240
 Fax: +20-2-5693240
 E-mail: mkhalifa@ngb.gov.eg

FIJI - FIDJI

Peter MANUELI
 Secretariat
 Pacific Community
 Private Mail Bag
 Suva
 Fiji
 Tel.: +679-3370733 ext.217
 Fax: +679-3370021
 E-mail: pmanueli@gmail.com

FRANCE - FRANCIA

Mme. Mathilde GUERAND
 Chargée de mission au bureau de
 la génétique animale
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 Direction générale des politiques économique,
 européenne et internationale
 Bureau de la génétique animale
 3, rue Barbet de Jouy
 75349 – PARIS 07 SP
 France
 Tel.: +33-1-49554228
 Fax: +33-1-49554925
 EMail: mathilde.guerand@agriculture.gouv.fr

**IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF-
 IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'-
 IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL**

Mohammad Ali KAMALI
 National Coordinator of AnGR of Iran
 Ministry of Jihad Agriculture
 Research and Education Organization
 Animal Science Research Institute of
 Iran
 P.O. Box 31585-1483
 Teheran
 Iran
 Tel.: +98-261-4439110
 Fax: +98-261-4413258
 E-mail: kamali110@yahoo.com

JAMAICA - JAMAÏQUE

Jasmin A. Holness
 Research and Development
 Bodles Research Station
 Old Harbour
 W.I. St. Catherine
 Jamaica
 Tel.: + 001-876-9832843
 Fax: + 001-876-9832822
 EMail: jaholness@moa.gov.jm
jahmekyah@gmail.com

THAILAND – THAÏLANDE – TAILANDIA

Vanida KHUMNIRDPECH
 Animal Scientist
 Ministry of Agriculture and
 Cooperative
 Department of Livestock
 Development
 Phayathai
 Bangkok 10400
 Thailand
 Tel.: +66-2-6534451
 Fax: +66-2-6534922
 E-mail: vanidak@yahoo.com

TUNISIA – TUNISIE – TÚNEZ -

M'Naouer DJEMALI
 Professeur Universitaire
 Ministère de l'Agriculture, des
 Ressources Hydriques et de
 l' Environnement
 INAT
 43 Avenue Charles Nicolle 1082
 Mahrajene, Tunis
 Tunisie
 Tel.: +216-98-319029
 E-mail: djemali.mnaouer@inat.agrinet.tn

NB: Tunisia is a member of the Amis du
 Président's group, but unfortunately the
 representative was unable to attend the
 meeting

**UNITED STATES OF AMERICA –
 ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE-
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr David B. HEGWOOD
 Minister Counsellor
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food
 and Agriculture
 (Permanent Representation to FAO)
 Via Sallustiana, 49
 00187 Rome
 Italy
 Tel.: +39-06-46743508
 Fax: +39-06-46743520
 E-mail: USUNRome@State.Gov